

Concours section : Interne Nantes

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : HXF0C865 QS

Nombre de pages : 12

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :Nantes.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :Interne.....

Epreuve :Cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Académie X

Affaire suivie par :

de X, à X

xx xx

Cabinet du recteur

Fonction

Tel : x Mail : x

NOTE à l'intention de

Monsieur le Directeur de cabinet du recteur de l'académie X

Objet : Nouvelles mesures de la politique de lutte contre le harcèlement scolaire

Références : Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire

Annexes : - Projet de courrier à destination du Préfet
- Eléments de langage pour communiqué de presse

Face à l'augmentation des situations de harcèlement scolaire, la lutte contre ce dernier est devenu une priorité pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ). En effet, près de 1 million d'enfants ont subi une situation de harcèlement au cours des trois dernières années, et deux élèves par classe

en moyenne sont en situation de harcèlement régulier selon le gouvernement, d'action du MENJ dans le domaine s'inscrit dans le cadre fixé par la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire et instituant ce dernier comme un délit. Elle repose notamment sur le déploiement du programme de prévention de lutte contre le harcèlement (PHARE) et vient récemment d'être complétée par un plan interministériel présenté par le gouvernement le 27/09/2023, apportant de nouvelles mesures à la lutte, et applicables dès la rentrée 2023.

Afin que ce nouveau plan puisse être présenté au premier comité de direction de l'année scolaire 2023-2024, ci-après se trouve exposée une synthèse des concepts et enjeux du harcèlement scolaire ainsi qu'une présentation des nouvelles mesures de lutte introduites par le plan interministériel. Aussi, cet exposé est suivi de propositions concrètes d'actions pour assurer le déploiement du plan au niveau de l'académie d'un côté, et au niveau du MENJ de l'autre.

I) État des lieux de la politique de lutte contre le harcèlement scolaire

a) Définition et enjeux du harcèlement scolaire

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. À l'école, cette violence est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre, et on parle de harcèlement scolaire lorsqu'un enfant ou adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition. On considère donc qu'il y a harcèlement scolaire quand il existe :

- un rapport de force et de domination ;
- une répétition des agressions durant une longue durée ;
- un sentiment d'isolement et/ou d'abandon.

Cette violence a pour effet de dégrader les conditions de vie des victimes et se traduit par une altération de leur santé physique ou mentale, affectant donc leur bien-être général, et plus de leur réussite scolaire.

Ces situations se multiplient depuis 2017, notamment avec l'utilisation permanente par les jeunes des nouvelles technologies, amenant ce harcèlement en dehors de l'enceinte des établissements et permettant ainsi la naissance du cyber-harcèlement. En effet, selon les enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 15% des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyber-violence de façon répétée et 6,7% des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violence de façon répétée.

b) Nouvelles mesures du plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire

Le plan ~~de lutte~~ interministériel de lutte contre le harcèlement et cyber-harcèlement scolaire, tel que présenté par le gouvernement le 27/09/2023, a pour objectif d'améliorer et de coordonner la réponse des services de l'État face à cette problématique. C'est un plan qui se veut transversal, avec des actions de prévention, de détection et de solutions. Pour ce faire, plusieurs mesures sectorielles ont été avancées afin de permettre une mobilisation générale des acteurs concernés. Elles sont divisées en 6 catégories suivantes :

1/École :

- Solutions pour ~~stopper~~ repérer et stopper les élèves harceleurs et mise en place d'équipes d'intervention pouvant amener aux suspensions de ces élèves ;
- Mesures préventives via la formation des personnels : désignation de référents et mesures de sensibilisation ;
- Renforcement des moyens de détection : subventions octroyées pour les numéros d'alerte et plus de personnel dédié,

2/Police - Gendarmerie :

- interventions en milieu scolaire pour informer et sensibiliser ;
- mise en place de grilles d'évaluation communes.

3/ Justice :

- saisines systématiques du Procureur de la République pour assurer une meilleure protection des victimes ;
- confiscation de téléphones ;
- mise en place de sanctions pénales graduées selon les degrés de gravité.

4/ Numerique :

- bannissement des réseaux sociaux ;
- mise en place de boutons signalant renvoyant vers les n° d'alerte sur tous les réseaux sociaux ;
- distribution de livrets de prévention contre le cyber-harcèlement.

5/ Santé :

- renforcement du dispositif "Mon soutien Psy" ;
- formations de repérage des troubles anxieux et dépressifs pour les personnels soignants.

6/ Sport :

- renforcement de la protection des jeunes sportifs contre le cyber-harcèlement ;
- formations aux situations de harcèlement pour les éducateurs sportifs.

II) Propositions d'actions pour favoriser le déploiement du plan

a) Mise en œuvre au niveau de l'académie

Afin de garantir la cohérence de l'action de l'État dans le cadre du déploiement du nouveau plan interministériel, il est important de mener une ~~articulation~~ ~~entre régions et départements~~ d'articuler les missions menées par la région, qui a un rôle d'impulsion et d'arbitrage, avec celles du département, situées au plus près des usagers. A cet effet, il serait intéressant d'inscrire à l'ordre du jour des Comités de l'administration régionale (CAR), regroupant ces deux échelons, les questions de harcèlement scolaires pour élaborer une stratégie de mise en place des nouvelles mesures, par le biais d'un travail en réseau. Ainsi, les différents services départementaux pourront bénéficier des mêmes lignes directrices pour organiser leur intervention.

Concours section : Interne Nantes

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : HXFOC865 QS

Nombre de pages : 12

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Aussi, afin de créer une réelle culture commune de lutte contre le harcèlement scolaire, des campagnes de communication sont indispensables afin de communiquer sur les nouvelles conséquences graves introduites par le plan interministériel pour les harceleurs répertoriés, et mettre en avant les nouvelles mesures de prévention dont plusieurs services de l'État seront acteurs.

Enfin, il serait intéressant de s'appuyer sur certaines comitologies déjà mises en place au niveau de l'académie, comme le Comité de pilotage du programme PHARE présidé par le recteur d'académie.

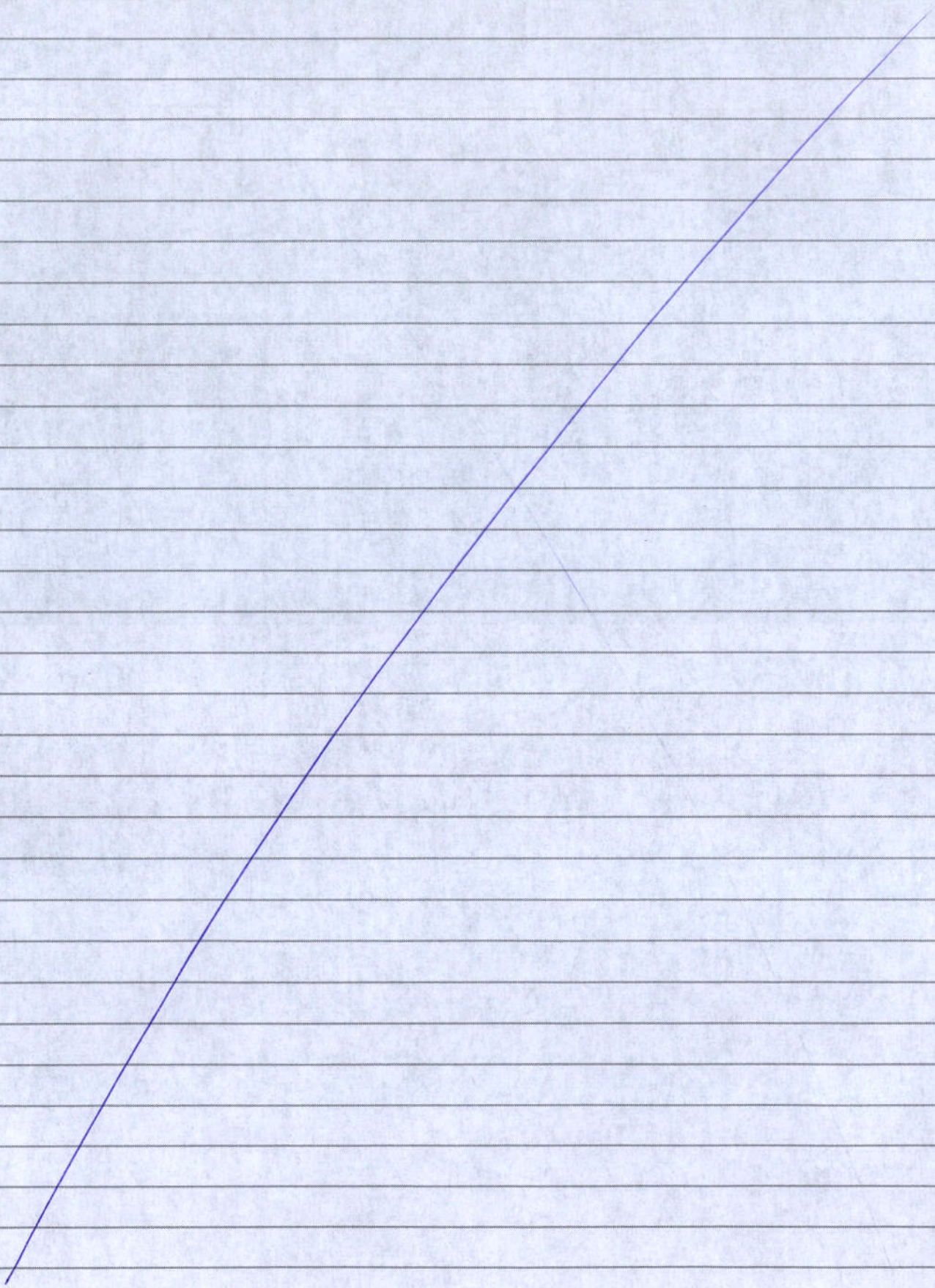
b) Mise en oeuvre de mesures propres au MENJ

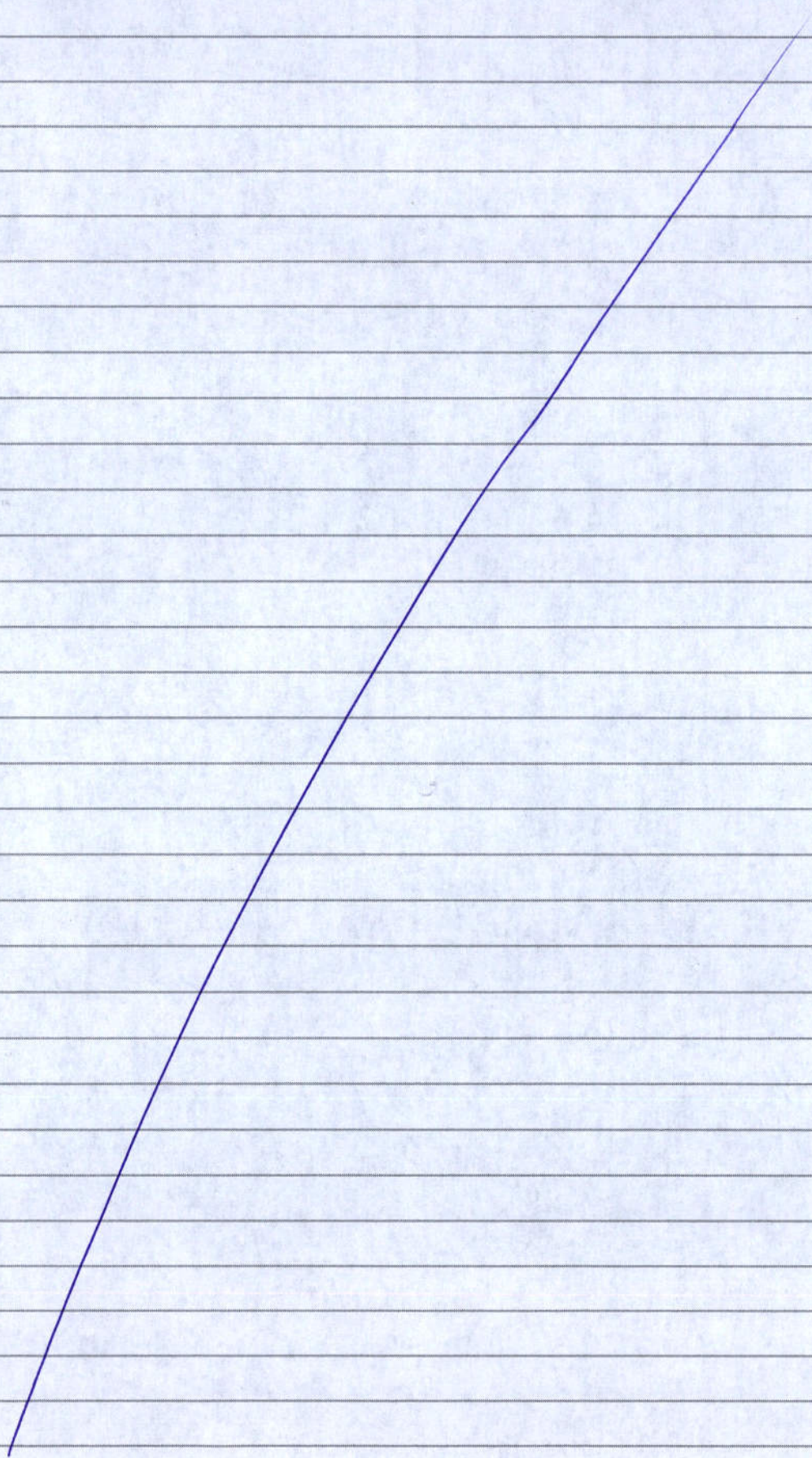
Le MENJ, par aller au delà des propositions du plan, peut renforcer davantage les actions de sensibilisation en créant, au sein de chaque établissement, une journée contre le harcèlement dont l'organisation serait à la charge des référents harcèlement désignés, de des anciens élèves victimes de harcèlement pourraient venir témoigner de leur expérience passée et de l'impact que cela a eu dans leurs vies. Il serait intéressant de mettre en avant non seulement les victimes mais aussi des anciens harceleurs repentis de leurs actions et de leur impact direct sur les trajectoires de vie de leurs camarades. Aussi, d'autres actions de sensibilisation peuvent être mises en place, comme des cours d'empathie, afin de développer des compétences psychosociales chez les élèves. La création de communautés contre le harcèlement, au delà de la désignation de référents, pourrait venir en aide aux victimes, avec notamment l'intégration des parents à ce dispositif.

Concours section : Interne Nantes

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : **HXF0C865 QS** Nombre de pages : 12





Concours section : Interne Nantes

Epreuve matière : Cas pratique

N° Anonymat : HXF0C865 QS

Nombre de pages : 12

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1 : Projet de carrière à destination du Préfet relatif
à la coordination des actions à mener entre services ministériels

Académie X

de X, à X

Cabinet du recteur

Affaire suivie par : xx xx

Fonctions :

Coordonnées :

Monsieur le Préfet,

Le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) est investi plus que jamais dans la lutte contre le harcèlement scolaire, phénomène qui a connu des augmentations importantes ces dernières années notamment dans un contexte de développement des nouvelles technologies et de l'usage des réseaux sociaux.

Le gouvernement accompagne cette lutte depuis 2022 avec la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire et a souhaité renforcer cette action par la mise en place d'un plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire avec des nouvelles mesures applicables dès la rentrée 2023.

En tant que Préfet et autorité de l'État au niveau local, l'academie X sollicite votre appui afin de coordonner les actions présentées par le plan auprès des différents services de l'État accueillis dans votre préfecture. En effet, le plan comporte des disposi-

tions diverses touchant aux compétences des ministères de la santé, de la justice, de l'intérieur, du sport et du numérique, en sus du ministère de l'éducation nationale.

Vous trouverez en pièce jointe le détail des mesures sectorielles proposées par le nouveau plan interministériel afin que celles-ci puissent être diffusées auprès de vos services déconcentrés à votre niveau territorial, ainsi qu'auprès des directions interministérielles.

Aussi, je vous invite à une réunion d'information qui regroupera toutes les autorités de l'académie se tenant le jour X à l'heure X en visioconférence, afin de mettre en place cette coordination nécessaire entre services de l'Etat.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous remercie de votre action qui pourrait représenter un tournant dans l'action coordonnée des entités de notre académie dans cette lutte.

Pour le Recteur

Signature

Annexe 2 : Éléments de langage pour alimenter un communiqué de presse

Le fléau du harcèlement scolaire est désormais pris en charge de façon générale par le gouvernement avec la mise en place d'un plan interministériel d'action sur la matière. Des nouvelles mesures viennent en appui des actions déjà mises en place, et les éléments de langage suivants peuvent leur servir d'appui à des communiqués de presse :

- Nouvelles sanctions pénales ;
- Peines jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende ;
- Augmentation des majorations financières ;
- Nomination de coordinateurs harcèlement dans chaque établissement ;
- Systématisation de la communication des numéros d'urgence 3018 et 3020 ;
- Fixation d'un objectif de 100 % des écoles et collèges insérés dans le programme actuel PHARE ;
- Mise en place de questionnaires anonymes d'autoévaluation à destination des élèves ;
- Actions de formation de tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Participation accrue de tous les services de l'Etat concernés ;
- Application dès la rentrée 2023
- Campagne de communication sera lancée le 9 novembre 2023.

